



L'OB > JUSTICE

INFO OBS. Attentat de Nice : les familles des victimes demandent une contre-expertise sur le dispositif de sécurité

Dans le cadre de l'information judiciaire pour « mise en danger de la vie d'autrui », un récent rapport d'expertise minimise les conséquences d'une éventuelle mise en place de plots de béton sur le parcours du camion meurtrier de l'attentat du 14 juillet 2016. Jérémie Assous, l'avocat d'une association de victimes, demande une contre-expertise.

Par Vincent Monnier

Publié le 23 juillet 2020 à 08h00

Temps de lecture 4 min



| Partager | Offrir cet article |

Fil info

18:45

Le rappeur américain DMX est mort à 50 ans

18:45

Brésil: Antonio Sena, 38 jours en mode survie dans la jungle d'Amazonie

18:25

Kiev accuse Moscou de désinformation sur ses velléités d'offensive

Tout voir

Les plus lus



Dîners

La mise en place de blocs de béton sur le parcours meurtrier du camion conduit par le terroriste lors de l'attentat du 14 juillet 2016 à Nice aurait-elle permis de sauver des vies ? Pas vraiment, selon les conclusions d'un rapport d'un expert judiciaire en accidentologie. Elles ont été transmises, le 17 juin, quatre ans après les faits, aux familles des victimes de l'attentat de Nice (86 morts, 458 blessés) dans le cadre de l'information judiciaire en cours pour « mise en danger de la vie d'autrui par violation manifestement délibérée d'une obligation réglementaire de sécurité », laquelle cherche à établir l'existence de failles dans le dispositif de sécurité mis en place ce soir-là.

Un constat qui n'est pas partagé, loin de là, par M^e Jérémie Assous, avocat de l'association Promenade des Anges, qui regroupe de nombreux proches de victimes : *« Malgré les manœuvres et précautions mises en œuvre par les magistrats pour minimiser les responsabilités administratives dans ce drame, les constats de l'expertise, dont on cherche à éteindre les conclusions, sont incontestables : l'absence de plots en béton, et de toutes autres mesures de sécurité statiques, explique la distance parcourue par le camion avant qu'il ne soit neutralisé, d'ailleurs, indépendamment même de l'action des policiers. »*

Des failles dans le dispositif de sécurité

Selon nos informations, l'avocat vient de demander un complément d'expertise ainsi qu'une contre-expertise à la juge d'instruction chargée de l'information judiciaire – dans le volet pénal, le parquet national antiterroriste a requis, le 23 juin, le renvoi de 9 personnes devant la cour d'assises de Paris spécialement composée. A l'appui de sa demande, l'avocat, qui évoque depuis le début de l'affaire des « pressions » pesant sur l'instruction, pointe un certain nombre d'approximations et de manquements dans cette expertise judiciaire.



clandestins : Pierre-Jean Chalençon et Christophe Leroy ont été placés en garde à vue



Le conjoint d'Aurélie Vaquier mis en examen pour meurtre aggravé



Le parquet national antiterroriste demande un procès pour l'organisation d'ultradroite OAS

LIRE AUSSI**Attentat de Nice : la soif de vérité à l'épreuve des exigences judiciaires**

Selon l'ordonnance du magistrat instructeur datant de mai 2019, l'expert devait procéder à des tests de percussion avec un camion identique à celui utilisé par l'auteur de l'attentat lancé sur différentes lignes de protection : jardinières, blocs de béton d'une tonne et blocs de béton de deux tonnes. Le soir du drame, aucun dispositif de la sorte n'avait en effet été installé à l'entrée du lieu de rassemblement. La ville de Nice disposait pourtant d'un tel équipement depuis plusieurs années. Aurait-il permis de stopper le parcours meurtrier du terroriste ?

« Force est de constater que les deux dispositifs objets des essais de percussion n'ont pas empêché le franchissement par le poids lourd de la ligne de protection, franchissement qui a été suivi d'une trajectoire post-choc de longueur et de direction variable et aléatoire », conclut l'expert dans son rapport. En outre, celui-ci indique que l'impact « n'a pas généré d'effet sonore anormal associable à un danger imminent », lequel aurait pu alerter la foule. Il reconnaît toutefois que la mise en place de plots en béton aurait pu avoir un effet dissuasif sur les projets du terroriste.

« L'expert n'a procédé qu'à la moitié de sa mission »

De son côté, M^e Jérémie Assous s'interroge sur la méthodologie utilisée par l'expert. Ce dernier a ainsi fait le choix d'une vitesse de percussion de 40 km/h. « Cette vitesse moyenne est théorique, la question n'étant pas de savoir la vitesse moyenne avec laquelle le camion a parcouru le trajet, mais sa vitesse réelle d'arrivée à l'endroit précis où les blocs eurent été déposés », explique-t-il dans sa demande de complément d'expertise adressée à la juge d'instruction.

**CONTENUS
SPONSORISÉS**

Autre interrogation : la décision de l'expert de ne pas pratiquer de tests avec des plots de deux tonnes. Une demande pourtant formulée dans son ordonnance par le magistrat instructeur. *« L'expert nous indique avec une franchise déroutante qu'il ne procédera qu'à la moitié de sa mission et que pour "des raisons techniques de transport", il décide de son propre chef de mettre de côté l'hypothèse de l'emploi des blocs de béton les plus lourds, les plus sécurisants, dont disposait alors la ville de Nice »*, écrit M^e Assous.

Selon le défenseur de l'association, l'expert minimise également dans ses conclusions les conséquences de l'impact sur la trajectoire du poids lourd. Les essais pratiqués avec des blocs de béton d'une tonne ont, en effet, démontré que le véhicule, endommagé par le choc, avait terminé sa course dans un fossé, 60 mètres après avoir heurté la barrière à 40 km/h. *« L'expertise, dont la portée semble gêner jusqu'à son auteur qui s'efforce d'en limiter les résultats par des tournures malhabiles, démontre a minima qu'en présence de plots en béton, le camion, en les heurtant, est fortement freiné, avant de finir sa course seulement 60 mètres après l'impact. »*

Alerte sonore

Le soir du drame, le camion du terroriste avait parcouru 2 200 mètres sur la promenade des Anglais avant d'être stoppé. *« Entre 60 mètres et 2 200 mètres, je vous laisse imaginer le nombre de décès et de blessés qui aurait pu être évité, sans compter sur le fait que l'implosion du pare-chocs avant du camion après contact avec le plot en béton, à seulement 40 km/h, agit comme une alerte sonore de nature à avertir les personnes proches »*, considère M^e Jérémie Assous.

Et l'avocat de conclure : *« Ce rapport ne peut qu'aboutir à des mises en examen sauf à ignorer les règles physiques éprouvées par l'expertise ou encore faire semblant d'ignorer les règles juridiques des responsabilités des collectivités*



PUBLICITÉ DS Automobiles
Confort et espace à bord : le DS 7 Crossback rendra vos trajets plus



PUBLICITÉ news-people
Mariage de Vincent Cassel et Tina Kunakey : la joie de leurs célèbres



PUBLICITÉ Dell
Jusqu'à -44% sur des Serveurs personnalisables selon



PUBLICITÉ Dell
Restez productif peu importe d'où vous travaillez avec l'offre

locales et de ses représentants personnes physiques. Ce qui n'est pas exclu dans ce dossier. » Il demande d'ailleurs à ce que la contre-expertise soit menée par un expert d'un autre ressort que celui dont relève le tribunal de Nice.

« Je vous confirme l'existence de cette demande [de complément d'expertise et de contre-expertise] en cours de traitement judiciaire et sur laquelle, à ce jour, le parquet n'a aucun commentaire public à formuler », explique, pour sa part, Xavier Bonhomme, le procureur de la République de Nice.

Dans ce dossier, le maire de Nice Christian Estrosi et son premier adjoint Philippe Pradal avaient été entendus en avril 2019 par la justice en tant que témoins assistés. De même que François-Xavier Lauch, directeur de cabinet du préfet des Alpes-Maritimes ayant validé le dispositif de sécurité à l'époque des faits, devenu depuis chef de cabinet d'Emmanuel Macron, puis, plus récemment, directeur de cabinet adjoint de Gérald Darmanin au ministère de l'Intérieur.

Vincent Monnier

 Vous avez aimé cet article ?
Offrez-le à un ami

Offrir

Contenus sponsorisés par Outbrain |

PUBLICITÉ news-actu

Frédéric Mitterrand : qui sont ses trois fils, Mathieu, Saïd et Jihed ?

PUBLICITÉ DS Automobiles

Ne ratez pas l'occasion d'essayer le DS 7 CROSSBACK E-TENSE



PUBLICITÉ Les programmeurs |
Les salaires des programmeurs en 2021 sont hors de ce monde

PARTENAIRES



Cours d'espagnol
avec Gymglish.com

CODES PROMO

Huawei

Code promo Huawei

Code promo Huawei :
20% de réduction sur
une sélection du store

HP

Code promo HP

15% de rabais dès 3 000€
dans le panier en appliquant
ce code promo hp

Samsung

Code promo Samsung

Code avantage
Samsung de 5%
valable sur tous les
articles

Cybertek

Code promo Cybertek

Promotions Cybertek
: jusqu'à 50% de
remise sur le gaming

Philips**Code promo Philips**

Code promo Philips de 20% de remise sur votre 1ère commande

Acer**Code promo Acer**

Offre promotionnelle Acer : Jusqu'à 300€ de remise sur une sélection

PUBLICITÉ MissPennyStocks
[Photos] Nicolas Sarkozy: à 66 ans, il nous dévoile sa fortunePUBLICITÉ Bulletin Santé
Comment enlever un bouchon de cérumen facilement

CARNET D'ADRESSES

PUBLICITÉ Correcteur de
Mal de dos: Enfin une solution qui marche vraiment (faites ceci chaque jour)PUBLICITÉ Michelin
Sécurité ou longévité? Avec les pneus Michelin, pas de compromis!**L2J Associés****L2J Associés**

L2J Associés est une société née de l'association de ...

ISOCOMBLE 45**ISOCOMBLE 45**

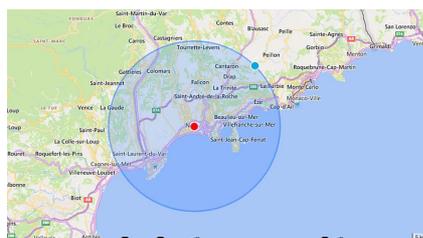
Vous êtes propriétaire d'une maison de plus de dix ...

CLUB 4RSE**CLUB 4RSE**

Le Club4RSE est un think tank transversal et un club ...

BITCOIN POS**BITCOIN POS**

Bitcoin PoS takes everything you know and love about ...

**Marine Le Pen va quitter la présidence du Rassemblement****Voici des outils pour calculer le rayon de 10 km autour de votre...****Ses concerts annulés, le claveciniste François Grenier****Guillaume Gomez, le chef de l'Elysée, rend son tablier****Dans la même rubrique**



**L'embarrassante
vidéo d'une
petite
« bamboche »**



**Porter des habits
confortables ne
signe pas la mort
du style (bien...**

LOBS

Zara,
Uniqlo,
Sandro...
Une
plainte
accuse ces
marques
de « recel
de travail
forcé » des
Ouïgours

LOBS

Dîners
clandestins
: Pierre-
Jean
Chalençon
et
Christophe
Leroy ont
été placés
en garde à
vue

LOBS

Le parquet
national
antiterroriste
demande un
procès pour
l'organisation
d'ultradroite
OAS

En kiosque

Lire le magazine

SERVICES

Corsair Gaming Stéréo HS50

Corsair Gaming Stéréo...**69€**

Publicité par Kelkoo.fr

Samsung

Code promo Samsung

Code avantage Samsung de 5% valable sur tous les articles

Lysse Sport Casque Au...**19.95€**

Publicité par Kelkoo.fr

Cybertek

Code promo Cybertek

Promotions Cybertek : jusqu'à 50% de remise sur le gaming

BUBENDORFF Moteur ...**189€**

Publicité par Kelkoo.fr

HP

Code promo HP

15% de rabais dès 3 000€ dans le panier en appliquant ce code ...

Cours d'allemand Gymglish

Cours d'allemand

avec Gymglish.com

Cours d'espagnol Gymglish

Cours d'espagnol

avec Gymglish.com

COMMENTAIRES

23 commentaires

J'écris mon commentaire

Publier**michelmartin**

a posté le 19 août 2020 à 10h16

qu'est devenue la policière qui avait contesté sa hiérarchie à ce sujet?

Signaler

Répondre

**DUCON - ROMETTI ??**

a posté le 24 juillet 2020 à 20h55

MACRON en esst certain ! ces 86 morts et près de 600 blessés à nice le 14 Juillet 2016, c'étaient seulement des ""incivilités" !

Signaler

Répondre

**lexboroillot**

a posté le 25 juillet 2020 à 15h57

Faites-vous référence au « mot » de S. Guitry : « Mourir est un manque de savoir-vivre ! » ?

Signaler

Répondre

**bernardpalissy**

a posté le 24 juillet 2020 à 09h30

Moi, ce qui m'interroge toujours, dans cette affaire, c'est le nombre de caméras de surveillance dont dispose la ville, et leur inutilité flagrante. Je rappelle qu'on avait vu ce camion plusieurs fois circuler sur "le lieu du drame", auparavant, alors que c'était interdit, sans que cela émeuve les équipes de surveillance.

[Signaler](#)[Répondre](#)**Hookinou**

a posté le 23 juillet 2020 à 20h44

Et qu'a dit Darmanin qui s'est dérangé pour rien finalement ? La même chose que ces pré-décresseurs depuis 30 ans "rien ne restera impuni" !!!! Moi je m'attendais à ce qu'il appelle la légion étrangère qui n'est pas loin et qu'ils nettoient les quartiers sensibles de Nice..... Hé ben non.....je bla blate et la caravane passe.....comme d'habitude.....

[Signaler](#)[Répondre](#)**LEHOLLANDAIS**

a posté le 23 juillet 2020 à 20h37

Le Commissaire en charge de la sécurité des festivités du 14 juillet. Responsable mais jamais coupable ?

[Signaler](#)[Répondre](#)[v Afficher plus de commentaires](#)

avoir être faire mettre savoir

[Retour haut de page](#)

POLITIQUE

MONDE

ÉCONOMIE

CULTURE

OPINIONS

DÉBATS

VIDÉOS

PHOTOS

[TéléObs](#) [BibliObs](#) ["O"](#) [Rue 89](#) [Newsletters](#) [Services](#) [Index](#) [RSS](#) [Plan du site](#)

[Mentions légales](#) [CGV](#) [Copyright](#) [Publicité](#) [Politique de confidentialité](#) [Gestion des cookies](#) [Contact](#)

[FAQ](#)

© L'Obs - Les marques ou contenus du site nouvelobs.com sont soumis à la protection de la propriété intellectuelle